

que le premier ministre du Québec a nié assez énergiquement.

Le très honorable premier ministre pourrait-il clarifier cette situation et nous dire si le gouvernement fédéral et la province de Québec se sont effectivement entendus sur une formule d'«élargissement» du système de péréquation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je ne peux pas avoir dit, monsieur le président, qu'il y avait eu entente sur l'«élargissement» de la formule de péréquation dans le sens proposé par la province de Québec ou par d'autres provinces. J'ai dit qu'il y avait eu effectivement—et c'est écrit dans le communiqué—un «élargissement» d'une valeur de 18 millions de dollars, lesquels seront ajoutés aux sommes sujettes à la péréquation, mais c'est à la suite d'une révision technique que nous avons amélioré un peu l'application du système.

M. Valade: Je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Je voudrais lui demander s'il s'agit là d'une simple difficulté technique ou si des principes plus fondamentaux sont effectivement en jeu dans cette discussion?

Le très hon. M. Trudeau: Il est un principe fondamental, monsieur le président, sur lequel toutes les provinces se sont dites d'accord, savoir que les provinces riches aident les moins favorisées. C'est en vertu de ce principe que la province de Québec a reçu des centaines de millions de dollars, grâce à la formule de péréquation. Elle aimerait en recevoir davantage, mais les provinces qui paient la note disent qu'on a déjà trop redistribué d'argent.

Le gouvernement fédéral a amélioré le système, mais il n'est pas allé aussi loin que le désiraient certaines provinces pauvres. Toutefois, il est allé beaucoup plus loin que le gouvernement conservateur ne l'avait prévu en 1962. La formule de 1967 est beaucoup plus généreuse pour les provinces moins favorisées.

* * *

LES AÉROPORTS

HAWKESBURY—LES RISQUES POSÉS PAR LES
INSTALLATIONS FERROVIAIRES DU CN

[Traduction]

M. Jerry Pringle (Fraser Valley-Est): Ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre a-t-il connaissance des risques qu'entraînent, pour la sécurité aérienne, les chemins de fer du Canadien National, à l'aéroport d'Hawkesbury, et, si oui, des mesures sont-elles prises pour y remédier?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): J'en ai connaissance, monsieur l'Orateur. J'ai fait part du problème au Canadien National qui, selon ce que je sais, a pris contact avec les parties concernées mais je ne sais pas s'il est parvenu à un accord.

[M. Valade.]

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Je voudrais poser au premier ministre deux questions très courtes en espérant qu'il y répondra sincèrement. Le premier ministre peut-il confirmer qu'il a demandé la démission du ministre du Revenu national?

M. l'Orateur: Le député de Broadview a la parole.

• (3.00 p.m.)

M. Lundrigan: Peut-être le premier ministre répondra-t-il franchement à cette question, monsieur l'Orateur. Peut-il confirmer, étant donné le...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au député qu'il n'est pas parlementaire de demander à un ministre, ou au premier ministre, s'il répondra franchement à une question. Le député a la parole pour poser une question et non pour faire un discours.

M. Lundrigan: Alors, je reprends ma question pour demander au premier ministre s'il répondra à la question suivante. Peut-il confirmer, étant donné le conflit au sein du cabinet, qu'à moins de rallier les opinions dans le sens de ses propres idées, il démissionnera de son poste de premier ministre et de chef du parti libéral?

M. l'Orateur: Le député de Broadview a la parole. A l'ordre. Je m'excuse auprès du député, et j'espère pouvoir lui accorder la parole dans quelques instants. Le député de Gander-Twillingate veut invoquer le Règlement.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, j'ai posé ma question en toute sincérité...

Des voix: Oh, oh!

M. Lundrigan: ... et j'espère que le premier ministre, même s'il ne tient pas à répondre, pourra indiquer s'il veut...

M. l'Orateur: A l'ordre. Même si le premier ministre voulait répondre, il ne le pourrait pas car la question est irrecevable.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

TORONTO—LE MANQUE DE PERSONNEL AU BUREAU DE
LA RUE HOLLY

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Compte tenu du taux élevé de chômage et du fait que l'honorable représentant veut aider à résoudre ce grave problème, a-t-il l'intention d'engager, au bureau de la Commission d'assurance-chômage de la rue Holly à Toronto, plus de personnel pour traiter les demandes au lieu de laisser les employés actuels faire des heures supplémentaires trois soirs par semaine?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): J'essaierai de savoir s'il faut davantage de personnel à ce bureau. Si le besoin en est évident, je n'hésiterai pas à recommander l'embauche de personnel supplémentaire.